

Image not found or type unknown



Contrat d exclusivité : les limites ?

Par **igege**, le **14/09/2009** à **18:58**

Bonjour,
J ai visite courant Mai un Appart via une agence immobiliere qui avait un contrat d exclusivite.
Le proprietaire a mis fin a ce contrat afin de subir des soins Medicaux fin Mai , cela fait 6 mois maintenant.
Ma question est : Desormais le proprietaire veut remettre en vente son appartement , il nous a contacter.
Ainsi, pouvons nous traiter directement avec le proprietaire voir passer par une autre agence afin de reduire les frais d agence.
La premiere agence peut elle reclamer qqchse?
Quelle est la duree standard pour un contrat d exclusivite ?
Merci d avance